

SÉANCE DU 23 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt trois avril, à douze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAIL a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM Bernard BERAIL, Daniel DOTTO, Michel TOURON, Denis BOYER, Jean Claude ROUANE, Robert DELMAS, Norbert DEJEAN, René DELPECH, Paul BENAZET, Vincent LOPEZ, Mme Colette SUZANNE, MM Franck ZADRO, Amédée LABORDE, Mme Valérie HUART, MM Jean Claude COURNEIL, Alain DEDIEU, Paul FRANQUINE, Francis BOY, François MOREAU.

Excusés : MM Henri POUJOL, Gérard BOY (pouvoir à M DELPECH), Jean Louis GAY, Maurice GALY, Didier YZARD, René MASSAT, Patrick CAUHAPE, Philippe SECCO, Bernard CAMPMAS (pouvoir à Mme HUART), Olivier RUMEAU, Gilbert RIVES, Mme Chantal MAURETTE RIVES, M Sébastien SOUBIES.

Absents : MM Yvon LASSALLE, Jean Louis CAUHAPE, Pierre MARTY, Benoît FRANQUINE.

Affectation du résultat 2010

Monsieur René DELPECH informe qu'une erreur sur les centimes a été faite dans la rédaction de la délibération d'affectation du résultat 2010. Le montant du report en section de fonctionnement s'élevant à 95 122,41 € et non pas 95 122,46 €.

Il propose en conséquence d'adopter une délibération corrective.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'affecter 35 568,00 € en réserves au compte 1068,

DÉCIDE de reprendre 95 122,41 € au budget primitif 2011 en report au compte 002.

Travaux d'entretien ponctuel de la Lèze 2011

Madame la Présidente propose de poursuivre au cours de l'année 2011 les travaux d'entretien de la Lèze commencés en 2010 (tranche 3), conformément à la programmation inscrite dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général

approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 2006, mais décalée d'une année en raison des interventions réalisées suite aux orages de 2007.

Il est proposé de réaliser la tranche 3.B, à savoir des travaux d'entretien sur environ **26 km** sur les communes de Pailhès, Artigat, Le Fossat, Sainte Suzanne, Saint Ybars, Lézat sur Lèze, Saint Sulpice, Montaut, Lagardelle, Le Vernet et Labarthe sur Lèze. Les travaux consisteront en l'enlèvement ponctuel d'embâcles, de bois issu des précédentes tranches de travaux, de déchets et à la plantation de boutures afin de favoriser les espèces adaptées et de lutter contre les érosions. De plus un budget en cas d'enlèvement ponctuel d'embâcle suite à des évènements climatiques ou en cas d'urgence est prévu.

Ces travaux permettront essentiellement de gérer les embâcles pouvant aggraver le risque d'inondation sur des zones à enjeux et d'améliorer la richesse des berges de la Lèze.

Le coût estimatif de cette opération est de 60 929 € HT (maîtrise d'œuvre SMIVAL incluse).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux d'entretien ponctuel de la Lèze pour l'année 2011,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, pour un montant de 60 929 € HT,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Partenaires	Participation sollicitée travaux	Participation sollicitée Maitrise d'œuvre	Aide financière (€) HT
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	0%	27 695
Conseil Régional Midi-Pyrénées	10%	10%	6 093
Conseil Général de l'Ariège	15%	15%	4 386
Conseil Général de Haute Garonne	20%	0%	5 762
Autofinancement	22,4%	82,8%	16 993
Total :	100%	100 %	60 929,00

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Zone industrielle de Lachet – modification du plan de financement

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical sa décision de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur la zone industrielle de Lachet. Ces travaux consistent à recalibrer le fossé principal pour optimiser l'évacuation de l'eau et endiguer l'atelier relais occupé par l'entreprise INITIAL.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée en octobre 2010 au bureau d'étude SOGREAH qui a procédé à l'élaboration de l'avant projet et du projet de travaux. Suite à l'étude géotechnique, le maître d'œuvre a conclu à la nécessité d'importer les matériaux pour la construction de la digue, les sols en place ne présentant pas une imperméabilité suffisante. Cela conduit à réévaluer le montant du projet d'endiguement de 275 000 € HT à 335 000 € HT.

Le Conseil Régional Midi Pyrénées, dans sa séance du 16 décembre 2010, a accordé au SMIVAL une subvention de 43 758 € pour cette opération. L'État proposant d'abonder le montant de la DGE à hauteur de 100 000 €, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'adopter un nouveau plan de financement.

Vu la délibération du Comité syndical du SMIVAL n°10-08 du 25 mars 2010 approuvant la réalisation des travaux de redistribution des écoulements de la ZI de Lachet,

Vu la délibération du Comité syndical du SMIVAL n°10-19 du 16 septembre 2010 approuvant la réalisation des travaux d'endiguement d'INITIAL,

Vu l'arrêté d'attribution d'aide du Conseil Régional de Midi Pyrénées en date du 24 février 2011,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Participation sollicitée					
	Redistribution des écoulements		Endiguement d'INITIAL		TOTAL	
	%	€	%	€	€	%
État	-	-	29,8%	100 000	100 000	15,6%
Région Midi Pyrénées	15%	2 508	12,3%	41 250	43 758	12,4%
Conseil Général de l'Ariège	65%	10 868	25,0%	83 750	94 618	16,6%
Autofinancement :	20%	3 344	32,8%	110 000	113 344	32,2%
<i>Commune de Lézat</i>	-	-	16,4%	55 000	55 000	15,6%
SMIVAL	20%	3 344	16,4%	55 000	58 344	16,6%
Total :	100%	16 720	100%	335 000	351 720	100%

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Travaux du secteur du camping d'Artigat

Madame la Présidente présente au Comité syndical la situation du secteur du camping d'Artigat, où des érosions de berge sont observées sur la Lèze et le Jacquart qui menacent deux routes communales et une habitation.

Dans la logique développée dans l'étude de gestion des cours d'eau, il est envisagé de réaliser le recul de la route menant au camping, réaliser un bras de décharge, et renaturer les berges de la Lèze et du Jacquart.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera confiée au SMIVAL par la commune d'Artigat. A l'issue de l'opération, les travaux seront remis à la commune. Le SMIVAL assurera le suivi du site pendant 3 ans.

Le montant global de l'opération est évalué à 100 000 € HT. Le SMIVAL se chargera de recueillir les aides auprès des financeurs extérieurs et contribue au financement du projet à hauteur de 13%. Le reste à financer, déduction faite des aides extérieures, sera pris en charge par la Commune d'Artigat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux du secteur du camping d'Artigat,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération confiée par la commune d'Artigat, propriétaire des terrains, pour un montant de 100 000 € HT,

ADOPTE le plan de financement suivant :

	Chemin	Bras de décharge	Renaturation	Maîtrise d'œuvre	TOTAL
Conseil régional	20% 9 300,60 €	20% 4 211,00 €	20% 3 833,00 €	20% 2 655,40 €	20% 20 000,00 €
Conseil général 09	40% 18 601,20 €	30% 6 316,50 €	40% 7 666,00 €	40% 5 310,80 €	38% 37 894,50 €
SMIVAL		30% 6 316,50 €	20% 3 833,00 €	20% 2 655,40 €	13% 12 804,90 €
Commune	40% 18 601,20 €	20% 4 211,00 €	20% 3 833,00 €	20% 2 655,40 €	29% 29 300,60 €
Total	100% 46 503,00 €	100% 21 055,00 €	100% 19 165,00 €	100% 13 277,00 €	100% 100 000,00 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Ligne de trésorerie

Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité Syndical de procéder à la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Pour l'année 2011, après consultation de plusieurs organismes bancaires, cette ligne de trésorerie pourra être ouverte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 aux conditions suivantes :

Objet : attente de subventions notifiées.

Plafond de 300 000 € ; intérêts calculés sur Index Euribor 1 mois moyenné + marge fixe de 0,70 %

Plafond mobilisable par tirages successifs

Durée : 12 mois

Décompte et Calcul des intérêts (base exact / 365) : périodicité mensuelle

Calcul des intérêts : base exact / 365

Remboursement possible à tout moment

Commission d'engagement : 0,10 % du plafond

Parts sociales : néant

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie,

AUTORISE Madame la Présidente à réaliser une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 et à signer tous les documents y afférant,

S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires à son remboursement,

AUTORISE Madame la Présidente à réaliser les lignes de trésorerie ultérieures, pour un montant maximum de 300 000 €.

Vote du budget primitif 2011

Monsieur DELPECH présente au Comité syndical le budget primitif 2011 conformément au débat d'orientation budgétaire. Ce budget a été élaboré avec une hausse de 3% des participations des collectivités adhérentes qui passera de 149 731,00 € à 154 223,18 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 249 345,59 €.

Elle comprend en dépenses :

Charges à caractère général	33 700,00 €
Charges de personnel	109 800,00 €
Charges financières	5 500,00 €
Dépenses imprévues	3 597,87 €
Virement à la section d'investissement	96 747,72 €

En recettes :

Participation des collectivités	154 223,18 €
Excédent de fonctionnement reporté	95 122,41 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 359 222,22 €.

Sont programmés en dépenses :

Remboursement des emprunts	20 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	70 000,00 €
Mission maîtrise d'œuvre Casiers	120 000,00 €
Mission maîtrise d'œuvre ZI Lachet	48 500 €
Mission maîtrise d'œuvre Artigat	10 000 €
Étude gestion des cours d'eau	28 000,00 €
Étude hydraulique	102 000,00 €
Frais d'insertion	4 076,21 €
Concession de droit	4 500,00 €
Acquisition de terrains	10 000,00 €
Plantation de haies	195 000,00 €
Aménagement ZI Lachet	360 000,00 €
Travaux secteur camping Artigat	80 000,00 €
Matériel informatique	1 200,00 €
Mobilier	2 400,00 €
Travaux de rivière	75 000,00 €
Restes à réaliser dépenses	228 546,01 €

Les recettes correspondantes à ces inscriptions sont constituées par :

Excédent antérieur	40 920,72 €
Virement de la section de fonctionnement	96 747,72 €
FCTVA	16 340,57 €
Excédent de fonctionnement	35 568,00 €
Subventions de l'État	337 565,22 €
Subventions de la Région	130 764,88 €
Subventions des Départements	104 119,09 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	68 218,41 €
Subvention de l'Europe	123 442,06 €
Participation communale	98 478,26 €
Emprunt	155 000,00 €
Restes à réaliser recettes	152 057,29 €

Monsieur DELPECH souligne l'importance pour le SMIVAL d'être soutenu par les cofinanceurs, auprès desquels il récupère 80% des investissements des actions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2011.

Programme de gestion des étiages Garonne Ariège

Monsieur Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, informe le Comité syndical de la révision du programme de gestion des étiages (PGE) Garonne Ariège, initiée par le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG). Interrogé sur la problématique de la Lèze, le SMEAG précise que son étude ne porte pas sur cet affluent, trop petit, et invite le SMIVAL à porter une gestion locale.

Madame la Présidente propose la création d'une commission sur les étiages et invite les élus intéressés à y participer. La commission est ainsi constituée de MM Francis BOY, Gérard BOY, Denis BOYER, Bernard CAMPMAS, Alain DEDIEU, Daniel DOTTO, Paul FRANQUINE, Jean Claude ROUANE. D'autres élus intéressés pourront se joindre à cette commission ultérieurement.

Une réunion de travail sera organisée prochainement avec les différents acteurs concernés par la gestion des étiages dans la vallée : SMAHVL (gestionnaire de la retenue de Mondély), associations d'irrigants, fédérations départementales et associations locales de pêche, services de l'État, ONEMA, Agence de l'Eau Adour Garonne, ARPE, Conseil Régional, Conseils Généraux.

La Présidente